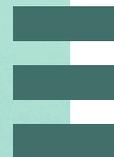


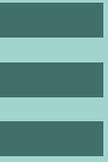
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



2025 - 2028

BOURG-EN-BRESSE - PÉRONNAS - SAINT-DENIS-LÈS-BOURG





SOMMAIRE

À propos	p4
Trois communes mobilisées	p5
Principes et valeurs	p7
Objectifs du CLS	p8
• Enjeux	
• Axes prioritaires	
Contacts	p9



À PROPOS

Contrats Locaux de Santé : le cadre national

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une ou plusieurs collectivités territoriales. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Issu d'un diagnostic partagé, il repose sur une volonté commune d'améliorer durablement l'état de santé de la population, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mobiliser l'ensemble des ressources locales.

Le CLS est l'outil privilégié de mise en œuvre territoriale du Projet Régional de Santé (PRS), en tenant compte des spécificités locales.

À l'échelle locale, il s'agit :

- de faciliter les parcours de santé et de soins des habitants, à travers des actions de prévention, d'organisation de l'offre de soins, et d'accompagnement médico-social,
- mais aussi de prendre en compte l'ensemble des déterminants de santé, notamment le logement, l'environnement, l'éducation, l'emploi, la mobilité, et la qualité de vie au quotidien.

Le CLS encourage ainsi une approche globale de la santé, au croisement des politiques publiques, en favorisant la mutualisation des moyens, la synergie des acteurs et la co-construction d'actions locales. Il permet de mettre en œuvre des réponses concrètes et adaptées aux enjeux du territoire, tout en renforçant les dynamiques de collaboration intersectorielle. Il incarne une démarche de proximité fondée sur la concertation et la coordination des acteurs, dans laquelle les collectivités, les professionnels de santé, les partenaires sociaux, le tissu associatif et les habitants eux-mêmes s'engagent collectivement.

TROIS COMMUNES MOBILISÉES

À la sortie d'une crise sanitaire qui a fragilisé toute la population, en particulier les habitants les plus précaires, et dans le contexte d'un projet de renouvellement et d'élargissement du CLS de Bourg-en-Bresse, les élus des communes de l'unité urbaine, se sont réunis dès 2023 pour partager leurs constats et leurs expériences dans le domaine de la santé.

Les trois communes, **Bourg-en-Bresse, Péronnas et Saint-Denis-lès-Bourg** ont échangé sur leur perception des besoins des habitants sur leur territoire, observant des problématiques de santé à tous les âges de la vie, notamment en santé mentale. Les causes sont diverses et impactent l'épanouissement de chacun, la vie quotidienne et le lien social.

Face à ces constats, l'accompagnement et l'orientation des habitants vers des professionnels de santé en nombre insuffisant et dont les missions sont en constante évolution, est complexe pour les acteurs de proximité. Par ailleurs, il est apparu que, dans chaque commune, des actions et des dynamiques favorables à la santé sont déjà en place, notamment dans les structures municipales qui accueillent des enfants et des personnes âgées. Elles peuvent être harmonisées et renforcées, pour répondre de manière adaptée et pérenne aux besoins observés.

Pour préciser et objectiver l'état des lieux de l'état de santé de la population et de l'offre de santé du territoire, un **diagnostic local de santé**, réalisé à l'échelle de l'unité urbaine, a été réalisé **début 2024**.

Face à la contrainte des ressources limitées, le CLS représente une opportunité de mutualiser les moyens, renforcer les partenariats, et de constituer un réseau d'acteurs permettant une dynamique locale soutenante pour les habitants et les professionnels.

Bourg-en-Bresse, Péronnas et Saint-Denis-lès-Bourg ont ainsi décidé de s'engager, avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, dans un CLS, et ont défini ensemble une stratégie basée principalement sur la prévention, pour préserver la santé des habitants en agissant sur ses déterminants (cadre de vie, comportements, lien social, ...).

Les trois communes s'appuient sur leur proximité avec les habitants, leur connaissance du territoire, et la richesse et l'engagement des acteurs locaux. Elles sont ainsi en capacité d'observer, d'ajuster et d'alerter si besoin.



Pilotes

- Mairie de Bourg-en-Bresse ;
- Maire de Péronnas ;
- Maire de Saint-Denis-lès-Bourg ;
- Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Cosignataires

- Préfète de l'Ain ;
- Conseil Départemental de l'Ain ;
- Éducation Nationale de l'Ain ;
- CPAM de l'Ain ;
- Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse ;
- Centre Psychothérapeutique de l'Ain.



PRINCIPES ET VALEURS DU CLS

Les quatre copilotes ont défini ensemble des principes et valeurs communs, qui guident la rédaction et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.



**Prioriser la prévention
pour préserver la santé
des habitants
sur le territoire.**

Objectifs généraux

- Préserver la santé globale des habitants,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en fonction des besoins observés.

Objectifs de la démarche

- Mobiliser et permettre une synergie des acteurs locaux,
- Optimiser/mutualiser les moyens,
- Développer le réseau, l'interconnaissance des acteurs sur le territoire du CLS.

Principes conducteurs de l'élaboration et de l'action

- Respecter les compétences de chacun, ses contraintes,
- Ne pas se substituer à d'autres acteurs ni empiler les démarches/dispositifs, mais coopérer, articuler,
- Limiter le nombre d'axes et d'actions ; prioriser les thématiques et les publics,
- Privilégier les actions simples et concrètes ; les enrichir ensuite en fonction des besoins, des opportunités, des ressources,
- Se laisser la possibilité d'agréger des fiches actions au cours du CLS, sur décision du comité de pilotage.



OBJECTIFS DU CLS

Les enjeux spécifiques et axes prioritaires du CLS

Compte tenu des besoins recensés dans le diagnostic, les trois communes ont défini des priorités :

- Promouvoir un cadre de vie favorable à une bonne santé (espaces verts, mobilité active, espèces à enjeux pour la santé),
- Préserver et améliorer la santé mentale (déstigmatiser, repérer, savoir orienter et agir),
- Améliorer l'accès à la prévention et soutenir les comportements favorables à la santé, en particulier pour les enfants (nutrition, écrans, santé buccodentaire...) mais aussi les adultes (prévention et dépistage du diabète, dépistage précoce des cancers, maintien de l'autonomie).

Ces axes sont connectés les uns aux autres :

Développer des espaces verts et améliorer leur accès est favorable à la santé mentale de tous et

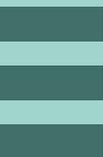
permet la pratique d'une activité physique au quotidien, notamment pour les enfants et les personnes âgées.

Les 4 axes prioritaires sont déclinés en plan d'actions, composé de 16 fiches actions.

Les fiches actions sont le fruit d'un travail participatif avec les acteurs du territoire. Elles recensent de nombreuses pistes d'actions qui constituent la boîte à outils du CLS. Elles seront priorisées par le COPIL de lancement, approfondies et mises en œuvre avec les acteurs concernés.

Le plan d'actions est évolutif tout au long du CLS. D'autres pistes et réflexions ont été formulées par les groupes de travail, elles sont à la disposition des acteurs du territoire.

La durée du CLS est de 3 ans et pourra être prolongée de 2 ans par simple avenant.



CONTACTS

Ville de Bourg-en-Bresse

Christelle MOIRAUD

Responsable du Service Communication

Tél. 04 74 45 72 27

moiraudc@bourgenbresse.fr

Ville de Péronnas

Séverine PAUBEL-GEORGIN

Chargée de communication

Tél. 04 74 32 31 50

communication@peronnas.fr

Ville de Saint-Denis-lès-Bourg

Esther DUMAIRIE

Directrice adjointe des services

Tél. 04 74 24 24 64

dga@stdenisesbourg.fr

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Magali DESONGINS

Chargée des relations publiques et institutionnelles

Tél. 04 27 86 55 55

ARS-ARA-PRESSE@ars.sante.fr

